

HIER AUJOURD'HUI DEMAIN



Cliquez sur l'image

Alerte rouge Brume de sable :

La Martinique applique le principe de précaution ! Pas la Guadeloupe !

Martinique : “Les activités physiques sont interdites au sein des structures d'accueil de mineurs ou d'enfants dès le 6 juin 2019”



Guadeloupe : “Les enfants sont invités à éviter les sports extérieur et privilégier à l'intérieur des locaux les exercices physiques de faible ou moyenne intensité ; Il est conseillé aux adolescents (...) de ne pas modifier les déplacements prévus mais éviter les activités sportives violentes et les exercices d'endurance à l'extérieur ;”



Cliquez sur l'image

Alors qu'un nouvel épisode de pollution aux particules fines liées à une brume de sable vient d'avoir lieu dans notre archipel, le SNEP-FSU Guadeloupe et sa fédération la FSU Guadeloupe tiennent à rappeler que la santé des Guadeloupéens et particulièrement celle des mineurs n'a pas de prix ! Ces particules fines peuvent causer des dégâts irréversibles dans l'appareil respiratoire. C'est encore plus le cas lors d'une activité physique qui génère hyperventilation et respiration profonde.

Croire qu'une qualité de l'air ou toutes autres conditions de pratiques dégradées (+ de 30°C, manque d'eau, ...) pourrait favoriser la résilience et renforcer la santé des Guadeloupéens est une vision archaïque et fautive !! Cela ne génère que deux conséquences : les rendre malades (Asthmes, allergies, dégradation des capacités pulmonaires, ...) et les détourner du plaisir de la pratique physique !

D'ailleurs, nos compatriotes en Martinique ont fait un tout autre choix. Ils ont choisi de protéger les mineurs en interdisant aux structures les accueillant de leur proposer de la pratique physique pendant les périodes d'alerte rouge qualité de l'air / Brume de sable.

Pour le SNEP-FSU Guadeloupe et sa fédération la FSU Guadeloupe, interdire la pratique physique aux mineurs pendant les périodes d'alerte rouge est une mesure de bon sens. Elle doit être rapidement prise et pérennisée dans les protocoles.

D'ailleurs, une proposition de protocole “brume de sable” a été transmise à la rentrée dernière au recteur par le SNEP-FSU Guadeloupe. Elle proposait déjà cette mesure et en propose d'autres toutes aussi indispensables :

<http://www.snepfsu-guadeloupe.net/2018/09/22/courrier-snep-fsu-au-recteur-protocole-brumes-de-sable/>

Contacts :

Emmanuel ROUBLOT, Secrétaire Académique - 0690 980 988 - s3-guadeloupe@snepfsu.net